



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 11 juillet 2022

## Sécheresse : nouvelle baisse de la majorité des cours d'eau

Les quelques pluies de la semaine dernière n'ont pas permis de limiter la nouvelle baisse des débits des cours d'eau en Loir-et-Cher, sauf pour la rivière Le Cher qui a pu bénéficier de pluies localisées plus importantes. La dégradation se poursuit pour la station de La Brenne à Villedomer, et les zones de la Masse et de la Brenne basculent en alerte renforcée.

D'autres stations présentent également des baisses importantes de leurs débits à la date du 8 juillet 2022 :

- > Les Mauves à Meung-sur-Loire et La Cisse à Coulanges présentent des valeurs en deçà du seuil d'alerte, pour respectivement les zones des Mauves et de la Cisse amont,
- > La Braye à Valennes, L'Ardoux à Lailly en Val, La Cisse à Nazelles Négron présentent des valeurs en deçà du seuil d'alerte renforcée pour respectivement les zones de La Braye, des affluents de la Loire amont, et des affluents de la Loire aval en alerte renforcée.

Par ailleurs, à la faveur des pluies dans le Massif Central, la Loire a retrouvé des débits nettement au-dessus des seuils.

### **Les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique du département reste dégradée et nécessite le maintien du département en vigilance sécheresse :**

- > le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines édité par la DREAL Centre-Val de Loire le 3 juillet 2022 montre des indicateurs en baisse en Loir-et-Cher (Cénomaniens Nord, Cénomaniens Nord Loire, Beauce Blésoise, Craie Loir-et-Cher) ;
- > les prévisions de pluies attendues dans les 10 prochains jours sont faibles.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral en **alerte simple (DSA) pour les bassins des Mauves et de la Cisse amont, et en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Brenne, de la Masse, de la Braye, des affluents de la Loire amont et des affluents de la Loire aval.**

**En Beauce blésoise**, le seuil d'alerte est franchi à nouveau, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce Blésoise sont interdits du dimanche à 8h au lundi à 8h, soit 24 heures consécutives. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usagers extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

**Pour plus d'informations :** <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41